



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MARS 2017

<b>OBJET</b>	<b>Comptes de Gestion 2016</b>
--------------	--------------------------------

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, pour :

- le budget principal,
- le budget annexe du SPANC,
- le budget annexe des zones d'activités,

n'appellent ni observation ni réserve.

<b>OBJET</b>	<b>Comptes Administratifs 2016 – Budget principal</b>
--------------	---

Afin de soumettre à l'approbation de l'assemblée le compte administratif 2016 du budget principal, Monsieur Hugues AGUETTAZ est élu Président et Monsieur Pascal GOUBERT de CAUVILLE quitte la salle pendant le déroulement du vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de membres en exercice .....	<b>29</b>
Nombre de membres présents.....	<b>22</b>
Nombre de suffrages exprimés .....	<b>23</b>
Votes POUR.....	<b>23</b>
Votes CONTRE.....	<b>0</b>

<b>OBJET</b>	<b>Comptes Administratifs 2016 - Budgets annexes</b>
--------------	--

Afin de soumettre à l'approbation de l'assemblée les comptes administratifs 2016 des budgets annexes des zones d'activités et du SPANC, Monsieur Hugues AGUETTAZ est élu Président et Monsieur Pascal GOUBERT de CAUVILLE quitte la salle pendant le déroulement du vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de membres en exercice .....	<b>29</b>
Nombre de membres présents.....	<b>22</b>
Nombre de suffrages exprimés .....	<b>23</b>
Votes POUR.....	<b>23</b>
Votes CONTRE.....	<b>0</b>

<b>OBJET</b>	<b>Affectation des résultats 2016 – Budget Général</b>
--------------	--

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. Pascal GOUBERT de CAUVILLE,  
Après avoir entendu le compte administratif 2016,  
Considérant le résultat déficitaire de la section d'investissement de 137 878,48 €,  
Et compte tenu des restes à réaliser dépenses de 641 102,66 € et des restes à réaliser recettes de 222 620,00 €,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :  
- un excédent d'exploitation de 1 104 073,35 €  
Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016</b>		
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		
Virement de la Section d'Investissement (021)		600 000,00 €
Résultat d'investissement au 31/12/2016	EXCEDENT	
	DEFICIT	137 878,48 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2016		1 104 073,35 €
- Exécution du virement à la section d'investissement (1068)		556 361,14 €
- Affectation complémentaire en réserves		
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)		547 712,21 €
DEFICIT AU 31/12/2016		
- Déficit à reporter		

<b>OBJET</b>	<b>Affectation des résultats 2016 - Budget des zones d'activités</b>
--------------	--

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. Pascal GOUBERT de CAUVILLE,  
Après avoir entendu le compte administratif 2016,  
Considérant le résultat de la section d'investissement qui présente un déficit de 12 442,93 € et les restes à réaliser dépenses de 14 295 €,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :  
- un excédent d'exploitation de 97 513,64 €  
Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016</b>		
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		
Virement de la Section d'Investissement (021)		82 445,00 €
Résultat d'investissement au 31/12/2016	EXCEDENT	
	DEFICIT	12 442,93 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2016		97 513,64 €
- Exécution du virement à la section d'investissement (1068)		26 737,93 €
- Affectation complémentaire en réserves		
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)		70 775,71 €
DEFICIT AU 31/12/2016		
- Déficit à reporter		

<b>OBJET</b>	<b>Affectation des résultats 2016 - Budget SPANC</b>
--------------	--

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Pascal GOUBERT de CAUVILLE,

Après avoir entendu le compte administratif 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent d'exploitation de 1 607,27 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016</b>	
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement de la Section d'Investissement (021)	
Résultat d'investissement au 31/12/2016	EXCEDENT
	DEFICIT
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2016	1 607,27 €
- Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	
- Affectation complémentaire en réserves	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	1 607,27 €
DEFICIT AU 31/12/2016	
- Déficit à reporter	

<b>OBJET</b>	<b>Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2016</b>
--------------	---

Le Président informe le conseil communautaire du bilan des acquisitions et cessions de Cœur de Sologne en 2016.

Sur l'exercice 2016 aucune cession ou acquisition immobilière n'est intervenue au titre du budget général, ni des budgets annexes.

<b>OBJET</b>	<b>Attribution de compensation 2017</b>
--------------	---

Le Président propose au conseil communautaire de fixer le montant des attributions de compensation de chaque commune au même niveau que celui de 2016, à savoir :

<b>Chaon</b>	<b>14 337,39 €</b>
<b>Chaumont-sur-Tharonne</b>	<b>442 478,36 €</b>
<b>Lamotte-Beuvron</b>	<b>921 489,56 €</b>
<b>Nouan-le-Fuzelier</b>	<b>577 879,20 €</b>
<b>Souvigny-en-Sologne</b>	<b>17 616,00 €</b>
<b>Vouzon</b>	<b>6 221,58 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 980 022,09 €</b>

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

<b>OBJET</b>	<b>Subventions 2017</b>
--------------	-------------------------

Le Président soumet au conseil communautaire le détail des subventions à attribuer pour l'exercice 2017 en section de fonctionnement :

	<b>Montants</b>
<b>Ecole de musique</b>	40 500 €
<b>Office du Tourisme</b>	81 000 €
<b>Bibliothèque Nouan le Fuzelier</b>	30 400 €
<b>Bibliothèque Chaumont sur Tharonne</b>	2 230 €
<b>Bibliothèque Souvigny en Sologne</b>	1 131 €
<b>PAÏS</b>	12 973 €
<b>Initiative Loir et Cher</b>	750 €

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le montant des subventions ci-dessus et autorise le Président à les mandater.

<b>OBJET</b>	<b>Fiscalité - Taux d'imposition</b>
--------------	--------------------------------------

Lors de la préparation budgétaire, la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale a été réaffirmée.

Le Président propose donc à l'assemblée de reconduire les taux de l'année précédente :

→ cotisation foncière des entreprises	20,30 %
→ taux liés au transfert de fiscalité départementale	
- taxe d'habitation	9,49 %
- taxe foncière sur le non bâti	2,86 %
→ taxe d'enlèvement des ordures ménagères	12,80 %

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

<b>OBJET</b>	<b>Budgets Primitifs 2017</b>
--------------	-------------------------------

Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le Budget Primitif 2017.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de membres en exercice .....	<b>29</b>
Nombre de membres présents .....	<b>23</b>
Nombre de suffrages exprimés .....	<b>24</b>
Votes POUR .....	<b>24</b>
Votes CONTRE .....	<b>0</b>

<b>OBJET</b>	<b>Budget Primitif 2017 - Budgets annexes</b>
--------------	---

Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le Budget Primitif 2017 pour les budgets annexes des zones d'activités et du SPANC.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de membres en exercice .....	<b>29</b>
Nombre de membres présents .....	<b>23</b>
Nombre de suffrages exprimés.....	<b>24</b>
Votes POUR.....	<b>24</b>
Votes CONTRE .....	<b>0</b>

<b>OBJET</b>	<b>Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public</b>
--------------	--

L'État et le Département de Loir-et-Cher ont décidé, en application de l'article 98 de la loi NOTRe, d'élaborer un schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public dont l'objectif est de renforcer l'offre dans les zones présentant un déficit.

Le projet de schéma a été élaboré à partir d'un diagnostic et un plan de 18 actions a été validé. Il comprend d'ailleurs le projet de création de 7 MSAP dont celle située à Lamotte-Beuvron et portée par Cœur de Sologne.

Le projet de schéma est présenté au conseil communautaire pour avis.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.